

Ces sondages seront rendus publics, mais j'ignore quand. Certains seront prêts mercredi prochain, d'autres une semaine plus tard. Le document est très volumineux et complexe, et je ne crois pas qu'il serait opportun d'en imprimer un exemplaire pour tout le monde, car il faudrait des tonnes de papier. Nous tenons à assurer à la Chambre que nous les mettrons à la disposition des députés ou des citoyens qui voudront en prendre connaissance. Nous communiquerons à la Chambre très rapidement le résultat du sondage effectué par le Centre d'information sur l'unité canadienne.

● (1220)

Certains résultats ne pourront être révélés en ce moment, car tel est le règlement. Conformément au projet de loi sur l'accès à l'information, toute demande de renseignements sera suivie d'un certain laps de temps, peut-être de deux mois, avant qu'on y acquiesce, ainsi de suite.

Cependant, certaines questions sont parfois posées uniquement dans le but de soutirer des renseignements au gouvernement. Quand la situation ne nécessite plus que les renseignements demandés soient tenus secrets, nous les rendons disponibles. Tout administrateur compétent comprendra qu'il n'est pas dans l'intérêt de la Chambre ou du public de diffuser des renseignements sur certaines questions dans des domaines précis.

Une voix: Par exemple?

M. Chrétien: Si j'avais été saisi d'une demande de renseignements à caractère secret au cours de la période référendaire, il y aurait alors eu matière à problème. L'honorable chef de l'opposition et son parti ont commandé une enquête qui a coûté près de \$100,000 en décembre dernier. J'ai commandé six études pour le même prix plus tard—j'ai probablement fait une meilleure affaire qu'eux. Il ne fait aucun doute, cependant, qu'il n'aurait pas été utile ou dans l'intérêt du public de les diffuser à ce moment-là. J'avais la responsabilité, avec le grand appui de tous les députés de la Chambre, d'expliquer aux Québécois, de la façon la plus efficace possible, la position du Canada du point de vue fédéral. A l'époque, j'ai jugé très important d'utiliser le sondage effectué par le chef de l'opposition et son parti en décembre dernier et ainsi je m'en suis servi sans hésitation. A cet égard . . .

M. Clark: J'invoque le Règlement, madame le Président.

Mme le Président: Je donne la parole au très honorable chef de l'Opposition qui voudrait soulever une objection.

M. Clark: L'objection est fort simple, madame le Président. Le ministre de la Justice (M. Chrétien) est en voie d'instaurer une coutume qui n'existait pas auparavant, du moins quand nous formions le gouvernement. Il a déclaré que mon parti et moi-même avions commandé les sondages en question. Ce n'est point le cas; ils ont été commandés par le gouvernement du Canada dont j'étais le chef à l'époque. Je suis sûr que ce n'était qu'un lapsus, mais c'en était un gros.

M. Chrétien: Madame le Président, il ne fait aucun doute que le très honorable représentant était chef du gouvernement à l'époque. Je veux parler du gouvernement progressiste con-

servateur de l'an dernier qui a demandé ce sondage qui m'a bien servi. Je me réjouis donc de son initiative. Je ne le lui reproche pas, car cela m'a été bien utile.

Sur les 141 sondages, certains comportaient une seule question posée par un ministère dans un contexte donné. Nous les publierons aussitôt que possible. Ceux qui relèvent directement de ma compétence—qui sont pour la plupart les plus sujets à controverse et qui ont été réalisés par le Centre d'information sur l'unité canadienne—seront divulgués mercredi prochain ou le lundi suivant, plus tôt si possible. Nous n'allons pas distribuer les résultats de tous les sondages à tout le monde, mais ceux d'entre vous qui voudront les vérifier pourront aller le faire au Centre. Cela coûterait extrêmement cher de remettre à chacun une copie de cette pile de documents. Trois sondages ont été réalisés par le Centre d'information sur l'unité canadienne à notre demande il y a quelques mois. Les questions portent sur l'énergie, le débat actuel et d'autres sujets. Nous en avons encore besoin pour formuler certains principes directeurs, mais nous les publierons dès que possible.

Il serait peut-être sage d'adopter une règle générale à ce sujet dans un avenir proche. Toutefois, je suis convaincu que cela ne constitue pas une question de privilège. Si les députés ne sont pas satisfaits des réponses qu'ils obtiennent à la Chambre à propos des programmes de dépenses du gouvernement, le Règlement prévoit qu'un comité examine toutes les dépenses gouvernementales. Les ministres comparaissent devant les comités chargés d'étudier les prévisions budgétaires et on peut leur poser des questions à ce moment-là. Je tiens à vous signaler très respectueusement, madame le Président, que les privilèges des députés ne sont pas remis en question. Si le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) ou le chef de l'opposition veulent discuter de notre politique concernant les sondages d'opinion, ils pourront le faire à un autre moment, par exemple lorsqu'on étudiera les prévisions budgétaires de tous les ministères.

M. Broadbent: J'invoque le Règlement, madame le Président. Le ministre pourrait-il répondre à une question. Il a parlé de 141 sondages et a précisé qu'une grande partie serait publiée et que 12 resteraient secrets et confidentiels.

M. Chrétien: Pour le moment.

M. Broadbent: Je tiens à bien préciser que nous ne sommes pas d'accord. Nous voudrions savoir sur quoi portaient les 12 sondages qu'il va garder secrets.

M. Chrétien: Madame le Président, je n'ai pas les détails sous la main. L'un de ces sondages concernait la question de l'énergie. Nous l'avons fait effectuer pour pouvoir mettre au point la politique énergétique qui sera rendue publique prochainement. Si les résultats étaient publiés maintenant la teneur de notre politique serait divulguée du même coup. Lorsque nous posons une question aux gens pour connaître leurs opinions, leur réponse peut révéler notre politique. Comme nous le savons tous, cette politique doit être révélée d'abord à la Chambre des communes.